

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2024 - 24806 - 2010 B 07322 - 528 590 250 - A.P RENOV

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
---	--------------------

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL RAMOS ALEXANDRE AP RENOV	
SIRET	Mél: tanialopes@hotmail.fr
5 2 8 5 9 0 2 5 0 0 0 0 2 3	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
25 CHEMIN DES PELOUSES D'AVRON 93360 NEUILLY PLAISANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
MACONNERIE GENERALE	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	8 528	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP COMPTABILITE ELITE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
M. RENE RIVIER 70 RUE DE ROSSIGNOL 93000 PARIS		Tél: 0496120778 0496120778	
Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date 23/04/2024 Lieu: NEUILLY PLAISANCE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: M. RAMOS ALEXANDRE GERANT	
Signature :			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2024

Cocher la case si néant ☐**I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ALVES RAMOS GERANT 25 chemin des pelouses d Avron 9336 Neuilly Plaisance	150	2023	26 495				
MARTINS LOPES ASSOCIE 25 chemin des pelouses d Avron 9336 Neuilly Plaisance	150	2023	25 013				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	60 370	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		AP RENOV		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		25 CHEMIN DES PELOUSES D AVRON		93360	NEUILLY PLAISANCE
SIRET		5 2 8 5 9 0 2 5 0 0 0 0 2 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	57 976	030 38 353
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	57 976	048 38 353
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	15 241	070 15 241
		Autres * (3)	072	3 896	074 3 896
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	53 535	086 53 535
	Charges constatées d'avance *		092	1 314	094 1 314
	Total II		096	73 986	098 73 986
	Total général (I + II)		110	131 962	112 38 353
PASSIF					Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		6 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		600
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		27 439
	Résultat de l'exercice		136		3 961
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		38 000
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		16 679
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		8 491
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		3 663)	172 18 101
	Comptes courants d'associés		173		17
	Autres dettes		175		12 321
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		55 609
Total général (I + II + III)					180 93 609
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 20 220
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AP RENOV		Néant ☐ *	
						Exercice N clos le	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						33 112 20213	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
			Services *		217		218
						224	184
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	63	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		224	247
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	39 815
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	72 261
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)			243		244	2 924
	Rémunérations du personnel *					250	70 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	25 655
	Dotations aux amortissements *					254	7 000
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	33
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		217 689	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		6 558	
Produits financiers (III)		280	13	Charges financières (V)		294	585
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles	(VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	745	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 279
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		3 961	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		3 961 314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	2 193		
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	1 279		
	Divers : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 095	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		8 528 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		8 528 372	

2033-B-SD

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé	Montant
PV AMENDES	745
TVS	350

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AP RENOV		Néant ☐ *					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402		404		406				
	Autres	410	412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426				
	Constructions	430	432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 000 442		444		446	1 000			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452		454		456				
	Matériel de transport	460	31 458 462	20 220	464		466	51 678			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 298 472		474		476	5 298			
Immobilisations financières		480	482		484		486				
TOTAL		490	37 756 492	20 220	494		496	57 976			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 000	532		534		536	1 000		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	26 931	552	6 413	554		556	33 344		
	Autres immobilisations corporelles	560	3 422	562	587	564		566	4 009		
TOTAL		570	31 353	572	7 000	574		576	38 353		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5					
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AP RENOV**Néant ☐***I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires 600	602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % 601	603		605	607
	Autres provisions réglementées * 610	612		614	616
Provisions pour risques et charges 620		622		624	626
Provisions de dépréciation pour	Sur immobilisations 630	632		634	636
	Sur stocks et en cours 640	642		644	646
	Sur comptes clients 650	652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation 660	662		664	666
TOTAL 680		682		684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Dotations		Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Fonds commercial 681	683		
Autres Immobilisations incorporelles 700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains 710	715	2	
Constructions 720	725	3	
Installations techniques, matériel et outillage 730	735	4	
Inst. générales, agencements et aménagements divers 740	745	5	
Matériel de transport 750	755	6	
Autres immobilisations corporelles 760	765	7	
TOTAL 770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) 982	
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés 983	
Déficits reportables 984	
Déficits de l'exercice 860	
Total des déficits restant à reporter 870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont 325 cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite 327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS 326	380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	17 584
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	15 657
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AP RENOV**Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023

Données en nombre de mois | 1 2 |

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I – Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	224 184
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	224 184

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	63
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	63

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	39 815
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	64 461
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	33
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	104 310

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	119 937
---	-----	---------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	119 937
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	224 184	Effectifs au sens de la CVAE * 023 3.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 0 1 2 0 2 3 016	3 1 1 2 2 0 2 3
Date de cessation			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

1 1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	SIREN	5 2 8 5 9 0 2 5 0
Dénomination de l'entreprise	AP RENOV		
Adresse (voie)	25 CHEMIN DES PELOUSES D AVRON		
Code postal	9 3 3 6 0	Ville	NEUILLY PLAISANCE
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			300

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	RAMOS	Prénom(s)	ALEXANDRE
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	150
Naissance : Date	07/10/1979	N° Département	99	Commune	OUREM
		Pays	PT		
Adresse : N°	25	Voie	CHEMIN DES PELOUSES		
Code postal	93360	Commune	NEUILLY PLAISANCE	Pays	FR
Tire (2)	M	Nom patronymique	MARTINS LOPES	Prénom(s)	PEDRO MIGUEL
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	150
Naissance : Date	04/10/1977	N° Département	99	Commune	SANTA MARIA
		Pays	PT		
Adresse : N°	25	Voie	CHEMIN DES PELOUSES		
Code postal	93360	Commune	NEUILLY PLAISANCE	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1 (1)

Néant ☒

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3	SIREN	5	2	8	5	9	0	2	5	0
Dénomination de l'entreprise	AP RENOV																	
Adresse (voie)	25 CHEMIN DES PELOUSES D AVRON																	
Code postal	9	3	3	6	0	Ville	NEUILLY PLAISANCE											
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :										905								

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																	% de détention	
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune													Pays		
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																	% de détention	
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune													Pays		
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																	% de détention	
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune													Pays		
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																	% de détention	
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune													Pays		
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																	% de détention	
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune													Pays		
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																	% de détention	
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune													Pays		
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																	% de détention	
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune													Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	528590250
Désignation du déclarant	AP RENOV 25 CHEMIN DES PELOUSES D AVRON
Code activité NAF	4331Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1
Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☒ Expert - Comptable
	MME SELVE SYLVIE

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

SARL AP RENOV
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 6 000.00 euros
Siège social : 25 Chemin des Pelouse d'Avron 93360 Neuilly Plaisance
R.C.S. BOBIGNY B 528 590 250
(2010 B 07322)

-.-.-.-

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

Le 30 juin 2024, à 19 heures,

Les associés de la société AP RENOV, société à responsabilité limitée au capital social de 6 000.00 euros, dont le siège social est à NEUILLY PLAISANCE, 25 Chemin des Pelouses d'Avron, immatriculée au registre du commerce de BOBIGNY sous le numéro B 528 590 250, se sont réunis au siège de la société en assemblée générale ordinaire à la suite de la convocation qui leur a été faite par la gérance par lettre remise en main propre.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents ainsi que par les représentants des associés non présents.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur ALVES RAMOS ALEXANDRE, gérant, préside la séance.

Monsieur MARTINS LOPES PEDRO MIGUEL est désigné comme secrétaire de la séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que deux associés, représentant 300 parts sur les 300 composant le capital social, sont présents.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion,
- la copie des documents adressés aux associés sur leur demande,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- 1/ Rapport de gestion sur la marche de la société pendant l'exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2/ Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance ;
- 3/ Affectation des résultats de l'exercice ;
- 4/ Fixation de la rémunération de la gérance ;
- 5/ Conventions réglementées et questions diverses.

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérance, lesdits rapports demeurant annexés au présent procès-verbal.
Monsieur le président déclare alors que la discussion est ouverte.

Après échanges de vues, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

ARR PML

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports de la gérance, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 tel qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pendant l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 soit la somme de 3 961.43 euros, au compte autres réserves ce qui porte ce dernier à un solde créditeur de 31 399.98 euros et par imputation sur les réserves 12077€ de dividendes.

La mise en paiement est au 1^{er} juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur ALVES RAMOS Alexandre a été rémunéré au sein de la société, en tant que gérant pour 26 495 € bruts. Les charges sont supportées par AP Rénovation.

L'assemblée décide de porter la rémunération brute annuelle chargée (maximale) de Monsieur ALVES RAMOS Alexandre à 60.000€ pour 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

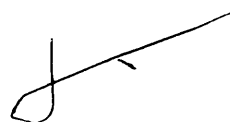
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents.

LA GERANCE ET LES ASSOCIES

M ALVES RAMOS Alexandre

M MARTINS LOPES Pedro Miguel

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Ramos'.A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Lopes'.

SARL AP RENOV
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 6 000.00 euros
Siège social : 25 Chemin des Pelouse d'Avron 93360 Neuilly Plaisance
R.C.S. BOBIGNY B 528 590 250
(2010 B 07322)

-.-.-.-

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

Mesdames et Messieurs les Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous présenter notre rapport sur la marche de la société pendant l'exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que nos propositions d'affectation des résultats.

Mon rapport, de même que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, la liste des associés, les registres des délibérations de l'assemblée générale dont la loi prescrit la communication aux associés, ont été tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui ont précédé cette réunion, et adressés à ceux d'entre vous qui nous en ont fait la demande, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Vous voudrez bien nous en donner acte.

1. PRESENTATION DU BILAN.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, sont d'une durée de douze mois.

2. MARCHE DE LA SOCIETE.

L'exercice 2023 a dégagé un chiffre d'affaires de 224 184 € contre 221 198 € en 2022, avec une hausse de 2 986 €.

Il est donné lecture du bilan du 31 décembre 2023 dont le montant s'élève à 93 609 € contre 64 665 € en 2022.

En ce qui concerne le résultat d'exploitation, c'est un bénéfice de 6 558 €, contre un bénéfice de 31 079 € en 2022.

3. AFFECTATION DES RESULTATS.

L'assemblée, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 soit la somme de 3 961.43 euros, au compte autres réserves et par imputation sur les réserves 12077€ en dividendes.

Rappel des distributions

La société a procédé à une distribution de dividendes en 2015 pour 18 935€
en 2014 pour 16 000€
et en 2012 pour 4624€ au titre du résultat 2011.

4. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES.

Nous vous informons que notre société n'a procédé à aucune prise de participation ou de contrôle d'une société au cours de l'exercice écoulé, au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

AAR PML

5. ACTIONNARIAT.

Par application des dispositions de l'article 356.3 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous donnons les informations suivantes concernant les principaux associés à la date d'arrêté du présent rapport, étant précisé que le capital de notre société est divisé en 300 parts sociales de 20.00 € de montant nominal.

- Personnes détenant plus de la moitié du capital social :

Aucun associé détient plus de la moitié du capital social.

- Personnes détenant plus du tiers du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, deux associés détiennent plus du tiers du capital social.

- Personnes détenant plus du cinquième du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, aucun autre associé ne détient plus du dixième du capital social.

- Personnes détenant plus du dixième du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, aucun autre associé détient plus du dixième du capital social.

- Personnes détenant plus du vingtième du capital social :

Nonobstant les informations précédentes, aucun autre associé ne détient plus du vingtième du capital social.

- Sociétés contrôlées :

Néant.

6. QUITUS A LA GERANCE.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils vous sont présentés et de donner par la même à votre gérance quitus de sa gestion pendant le dit exercice.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par un vote en adoptant les résolutions dont nous allons maintenant vous donner lecture.

La gérance.

